

Décision

Générale

colonial

Décision n° 390 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 390

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 avril 1961

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro

30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à Paris, 1, rue des Panoyaux (20°) est accordé à M. Rieux (Francis), ingénieur adjoint de 4 classe du Corps Autonome des Travaux Publics (indce 275, groupe III), adjoint-à la Subdivision Travaux et Ateliers du Port de Djibouti qui aura accompli le 19 mai 1961 un séjour de deux ans dans le Territoire. M. Rieux (Francis) qui voyagera seul est autorisé à emprunter la voie anormale. À cet effet, il percevra avant son départ une avance représentant les frais de passage Djibouti-Paris à charge pour lui de la justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. M. Rieux quittera le Territoire en principe le 19 mai 1961. La dépense est imputable sur le Budget local.